L'assureur vie NN cartographie la vision des Belges sur la pension légale.

1 Belge sur 2 pense que la pension légale ne devrait couvrir que les dépenses essentielles et préserver les citoyens de la pauvreté



A propos de la recherche

L'enquête de l'assureur vie NN, menée par l'agence de recherche indépendante Indiville, a été réalisée en ligne auprès de 1.025 Belges entre le 30 août 2021 et le 8 octobre 2021.

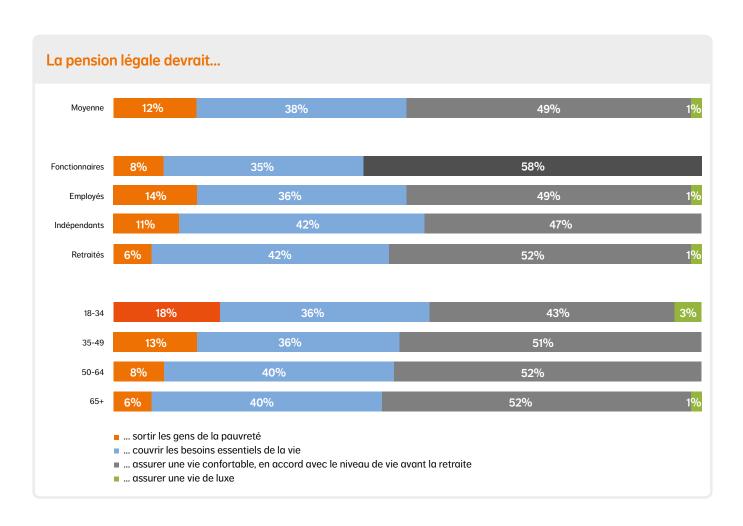
La population étudiée à chaque moment de mesure est composée de personnes âgées de 18 à 79 ans et est représentative de la population belge. La marge d'erreur maximale est de 3,1 % par mesure.

Quel est le rôle de la pension légale selon le Belge ?

24 novembre 2021 - La pension légale doit-elle nous assurer une vie confortable ou nous préserver de la pauvreté ? C'est la question que l'assureur vie NN a posée à 1.025 Belges. Les résultats montrent une divergence d'opinion. En moyenne, 49 % des Belges pensent que notre pension légale doit nous permettre de vivre confortablement, en accord avec notre vie avant la retraite. Pour les 50 % restants, la pension légale est un moyen de couvrir le coût des choses essentielles de la vie ou de maintenir les gens en dehors de la pauvreté. Avec la proposition de fixer la pension minimale à 1.500 euros après une carrière complète, le gouvernement semble vouloir couper la poire en deux et ne pas choisir de camp. La question est de savoir dans quelle mesure ceci est durable et abordable à long terme. Une bonne combinaison entre une pension légale et une pension complémentaire offre une réponse adaptée à de nombreux salariés et indépendants.

Question : rôle clair de la pension légale.

Les chiffres montrent qu'aucun rôle univoque n'est attribué à la pension légale. La moitié des Belges y voient un moyen de les sortir de la pauvreté ou de garantir l'achat de biens essentiels à la vie. Pour l'autre moitié, elle leur permet de mener une vie confortable, conforme au niveau de vie avant la retraite.



Bien que la distribution reste généralement 50-50, on observe certains faits marquants. Les fonctionnaires considèrent la pension légale davantage comme un moyen de vivre confortablement, en accord avec le niveau de vie avant la retraite. Étant donné que les fonctionnaires n'ont pas droit à une pension complémentaire et qu'ils sont donc plus dépendants de la pension légale, il est logique qu'ils comptent plus sur celle-ci que les autres.

Chez les jeunes, nous constatons le contraire. Ils considèrent en effet la pension légale comme un moyen d'éviter la pauvreté, plus que les autres groupes.

L'assureur vie NN part du principe que les Belges, et certainement les salariés ou les indépendants, ne doivent pas dépendre entièrement de la pension légale pour mener une vie confortable après la retraite.

1.800€/mois pour une pension confortable

Début 2020, un salarié percevait une pension brute moyenne de 1.311,79€ en tant qu'homme et de 1.024,81€ en tant que femme¹. Cela ne semble pas suffisant pour que les Belges puissent vivre une vie confortable après la retraite, en accord avec le niveau de vie avant la retraite. Selon les personnes interrogées, une pension légale mensuelle de 1.800€ nets est nécessaire à cet effet².

Pour pouvoir mener une vie luxueuse, les Belges indiquent que le montant s'élève plutôt à 3.000€. Pour éviter de sombrer dans la pauvreté, les Belges disent avoir besoin de 1.000€ par mois. Tandis que pour couvrir les besoins essentiels, ce montant s'élève à 1.200€.

Étonnamment, la moyenne entre le montant dont les Belges ont besoin pour pouvoir mener une vie confortable et celui pour couvrir les besoins essentiels est de 1.500 euros. C'est justement le montant que le gouvernement vise comme pension minimale après une carrière complète³.



« Je plaide en faveur de l'élargissement (permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une pension complémentaire) et de l'approfondissement (une pension complémentaire suffisamment élevée pour tous) de la pension complémentaire. Une bonne combinaison entre la pension légale et la pension complémentaire est importante. Ce n'est que de cette manière que les pensions pourront rester abordables pour les générations futures. La pension légale doit avant tout être suffisante pour couvrir les frais de base. La pension complémentaire assure une vie confortable. De cette façon, la responsabilité est répartie sur différents acteurs et il y a moins de pression sur le gouvernement et les générations futures. C'est au gouvernement de proposer dès maintenant un plan durable et réaliste », explique Jan Van Autreve, CEO de NN Belgium.

¹ https://www.vrt.be/vrtnws/nl/2020/01/16/pensioenen-de-cijfers-en-de-politieke-voorstellen

 $^{^{2}}$ N = 972

³ Une carrière complète signifie ici 45 ans de travail.

Le rôle de la pension complémentaire gagne en importance

La FSMA et MyPension ont déjà montré que les Belges demandent plus d'informations sur les pensions complémentaires⁴. Vous y trouverez déjà un bon aperçu du contenu de votre premier et deuxième pilier. Comme le mot l'indique lui-même, la pension complémentaire est un complément à la pension légale. Le rôle de la pension complémentaire consiste à offrir une vie financièrement confortable après la retraite.

Les Belges y sont sensibilisés. Les répondants ont été confrontés au dilemme suivant : imaginez que votre employeur vous permette de choisir entre un supplément de salaire ou le même supplément multiplié par 2 ou 3 pour votre plan de pension, que feriez-vous ?

38% opteraient pour un complément de salaire immédiat, 50 % pour l'augmentation de la pension complémentaire⁵.

« Lorsque l'avenir de la pension légale sera clair, les Belges sauront aussi comment organiser les autres piliers. Parce que le financement de la pension ne se limite pas à la pension légale ou à l'épargne-pension. C'est une bonne combinaison des différents piliers de la pension qui peut donner aux Belges plus de sécurité pour vivre une vie confortable après la retraite. C'est aussi une bonne chose pour le gouvernement. Il leur enlève le risque de prévoir le paiement de pensions plus élevées. C'est alors la responsabilité de l'individu et des assureurs, ce qui profite à l'abordabilité financière du gouvernement », explique Jan Van Autreve, CEO de NN Belgium.

Déduction salariale ou investissement supplémentaire dans votre plan de pension. Quel est le choix le plus judicieux ?

Si votre employeur dispose d'un budget de 100 euros, il vous en laissera moins de la moitié à cause d'une majoration de salaire. Si l'employeur investit ces mêmes 100 euros dans votre plan de pension, ce montant restera quasiment intact. À long terme, vous conserverez la majeure partie des 100 euros dans votre plan de pension.

Assurance groupe		Augmo
Coût brut réel pour l'employeur	€ 113,26	Coût brut effectif po
Total des taxes (contribution ONSS 8,86% + taxe sur les primes 4,4%)	€ 13,26	Total des taxes (cont employeur 27%)
Prime brute annuelle	€ 100,00	Augmentation brute
Coûts totaux (moyenne de 3%)	- € 3,00	Coûts totaux (cotisation impôt 50%, impôt commu
Prime nette annuelle investie	€ 97,00	
Total des impôts (contribution ONSS 3,55%; contribution de solidarité 2%, impôt 10%, impôt communal moyenné 7%)	- € 15,39	
Capital net de retraite à la date de fin	€ 81,61 €	Augmentation salar

Augmentation de salaire	
Coût brut effectif pour l'employeur	€ 127,00
Total des taxes (contribution de l'ONSS employeur 27%)	€ 27,00
Augmentation brute du salaire	€ 100,00
Coûts totaux (cotisation ONSS employé 13,07%; impôt 50%, impôt communal 7% en moyenne)	- € 59,58

⁴ https://www.fsma.be/nl/news/consument-hecht-veel-belang-aan-informatie-over-zijn-aanvullend-pensioen

⁵ N = 508.

À propos de NN

Une vie longue n'a de sens que si elle peut être vécue de manière heureuse. C'est pourquoi, en tant qu'assureur vie, NN mène et inspire le débat autour d'une vie longue et heureuse.

Depuis 2018, NN développe son expertise sur le bonheur grâce à une chaire NN à l'Université de Gand. Le Prof.dr. Lieven Annemans et son équipe recherchent ce qui rend les Belges heureux et comment nous pouvons travailler ensemble à une vie plus heureuse. En 2020, NN franchit une nouvelle étape. Dans une société où nous vivons tous plus longtemps, NN examine dans quelle mesure les Belges et la société dans laquelle nous vivons aujourd'hui sont prêts pour une vie plus longue, et comment nous pouvons faire de cette vie plus longue une vie heureuse. Ce faisant, NN opte toujours pour une approche inclusive dans laquelle les experts, les décideurs politiques et les Belges eux-mêmes sont impliqués, en vue de soutenir les Belges dans leur poursuite d'une vie longue et heureuse.

Bien sûr, NN offre également des solutions concrètes pour protéger votre pension, votre patrimoine et vos revenus familiaux. Mais NN va également plus loin : en plus de préserver votre bien-être financier, NN se soucie également de votre bien-être mental et physique : les trois piliers d'une vie longue et heureuse.

NN compte 1,6 million de clients en Belgique et fait partie du NN Group, un assureur et gestionnaire d'actifs international qui jouit d'une excellente position de capital et est actif dans 18 pays à travers le monde. NN est à votre service via un solide réseau de courtiers et de partenaires bancaires.

Pour plus d'informations sur NN : www.nn.be/fr

Pour plus d'informations sur "Vivre plus longtemps " : nn.be/fr/vivre-plus-longtemps

Contact pour la presse



Annelore Van Herreweghe annelore.van.herreweghe@nn.be



0494 17 02 00